

**LA VIE URBAINE DANS LE MIDI
DE LA FRANCE ET
PARTICULIEREMENT EN
PROVENCE AUX XVII^e
et XVIII^e SIECLES**

par François-Xavier EMMANUELLI

Tenter à propos de la vie urbaine une synthèse pour le sud du royaume peut paraître prématuré car, indépendamment de la diversité de la recherche de l'Atlantique aux Alpes, la plupart des thèses de troisième cycle et des articles parus dans de nombreuses revues régionales restent plus que difficilement accessibles.

Il faut au surplus prendre en compte une autre difficulté dont la solution n'a pas encore été trouvée : comment définir la ville dans l'Ancien régime.

M. Vovelle s'est attaqué au problème (1) en soumettant à critique la définition implicite proposée par le docteur Achard (2) qui était partiellement celle de l'administration (présence d'une enceinte) et qui donnait à 9 % des agglomérations provençales la qualité de ville (3). On y trouvait des localités fort médiocres comme Senez, gros bourg plus que ville mais siège épiscopal. L'étude des recensements de l'an II et de l'an IV dans le pays d'Aiguës l'a conduit à retenir une définition socio-économique de la ville- Ce serait une agglomération d'une certaine taille démographique, rassemblant pour l'essentiel des familles étroites (4), où la tranche des 25-50 ans serait plus nombreuse que dans les villages, où l'artisanat et les professions libérales occuperaient une fraction notable de la population, au moins un tiers semble-t-il. C'est la situation de Pertuis, Manosque, Salon. Les principales villes, comme Marseille ou Aix, ne comptent plus qu'un tiers ou un quart de paysans.

Faut-il pourtant écarter les définitions des contemporains ? Dans ce monde très morcelé qu'était la Provence, faiblement peuplé (moins d'un million d'habitants au lieu des trois et demi actuels) et où, sauf rares exceptions, seules les activités de service administratif s'individualisaient nettement face aux activités rurales, une définition unique de la ville ne paraît pas pouvoir être retenue. En se référant aux définitions de l'administration (qui étaient apparemment celles des contemporains) et en les actualisant par intégration de quelques nouveaux pôles administratifs on obtient, pour la Provence et le Comtat, le nombre, évidemment contestable, de 51 villes, soit 7,5 % des agglomérations, mais plus de 40 % de la population totale.

I. PEUPEMENT ET CADRE DE VIE

1) Le mouvement démographique

Quelques monographies, fort différentes dans leur contenu, permettent une approche assez vraisemblable du phénomène urbain en Provence. Sauf Marseille (55000 habitants vers 1695, 80000 en 1716, 93000 en 1796) (5), pas de grandes villes : Avignon naviguait entre 24 et 26000 au XVIIIe siècle, Aix entre 27 et 21000, Arles et Toulon abritaient 22000 et 26000 personnes vers 1765 etc.(6).

Nous ne connaissons que fort mal l'évolution générale des stocks urbains. D'Aix nous vient une indication importante : sa population semble s'être accrue au XVIIe siècle, puis avoir reculé ou stagné pendant presque tout le XVIIIe. A Avignon se serait manifestée une très légère croissance, de l'ordre de 8 à 9 % en soixante dix années, poussée que l'on retrouve aussi à Grasse (7) et surtout à Marseille où elle pourrait avoir été d'environ 50 % en l'espace d'un siècle.

Grasse donne le sentiment d'une croissance naturelle, le nombre des naissances étant presque toujours supérieur à celui des décès après 1750. N'en a-t-il pas été de même à Marseille jusque dans les années 1760, exception faite du temps de la peste ? Dans la ville du

Lacydon la tendance s'inverse dans la deuxième moitié du siècle (8) et ce mouvement s'accompagne d'un tassement de la nuptialité (aussi sensible à Grasse) et de la fécondité. La réduction simultanée de la mortalité infantile ne compense pas le caractère néfaste dans la longue durée de ces mouvements.

Or Marseille a sensiblement accru sa population (8 a). Il faut donc accorder une place notable à l'immigration. On la rencontre dans les décès de l'Hôtel Dieu, dans les actes de mariages, dans les actes notariés, dans les recensements de l'an IV, dans les registres des hôtels et garnis de l'époque révolutionnaire (9). Ces documents nous disent notamment que 25 % des conjoints étaient des étrangers en 1690, 52 % en 1740 et 33 % en 1780 (9 a).

L'immigration n'était pas réservée au pôle de croissance méditerranéen. Sont étrangers de 11 à 14% des conjoints à Aix ou Saint Rémy, 15 à 19 % à la Ciotat, Pertuis ou Grasse, 8 à 18 % des testateurs à Salon. Venus pour la plupart de la Provence et du monde alpin dans le cas de la Provence et du Comtat (mais Avignon compte bon nombre de Lyonnais, de Lorrains et de Champenois) ces flux manquent de stabilité. Ils semblent permanents en direction de Marseille, violents après la peste de 1720 en direction des villes dépeuplées, en régression à Senez, croissants à Salon à l'échelle séculaire. A ces grands mouvements s'ajoutaient les migrations saisonnières, temporaires (domesticité) et marginales.

A dominante masculine, les migrations se révèlent assez homogènes dans leur aboutissement socioprofessionnel à Marseille. Honorablement minoritaires dans le milieu des négociants, des portefaix, des pêcheurs, les migrants l'emportent nettement dans les professions libérales, chez les artisans, les boutiquiers, les salariés et certains métiers leur semblent quasiment réservés comme les débits de boissons, la cordonnerie, la menuiserie, la maçonnerie, la perruquerie, la tannerie, etc.

La conjonction de ces différents phénomènes démographiques explique le vieillissement relatif d'une ville comme Marseille où le pourcentage des moins de vingt ans est nettement inférieur à la moyenne française de 1775 et le pourcentage des plus de vingt supérieur.

C'est à l'autre extrémité du Midi, en Aquitaine, qu'a été réalisée la première étude globale de la migration (10). Elle confirme ce qui est surtout esquissé pour la Provence.

En croissance constante l'immigration devient à Bordeaux le moteur de l'expansion démographique vers les années 1750. En dehors de la Guyenne elle provient des axes fluviaux, des centres urbains et de la zone montagnarde. Il s'agit d'une migration masculine (seul l'actuel département de la Gironde fournit une majorité de femmes), où les 20-40 ans prédominent, en direction des secteurs tertiaire et surtout secondaire.

D'un point de vue socioprofessionnel on distinguera les périphéries montagneuses et le département de la Gironde d'une part, les pays de la Garonne d'autre part. Ici des migrants sans qualification (sauf les chirurgiens de Gascogne ou de Bigorre), là des professionnels de la navigation et de la tonnellerie, des maçons (Limousin), des chaudronniers et des savetiers (Auvergne), des frotteurs (Savoie). Bien que rencontrés à tous les niveaux de la hiérarchie sociale, les nouveaux arrivants se concentrent dans les catégories inférieures.

Pour expliquer ce mouvement, on fera évidemment référence à la percée économique de Bordeaux et aux emplois qu'elle a créés pour les populations des régions surpeuplées

(vallées fluviales, côtes charentaises, Comminges) ou pauvres (Landes), Cet appel a moins touché les régions aquitaines tournées vers l'exportation céréalière, viticole ou industrielle. Si bien que l'immigration vers Bordeaux n'a enlevé qu'environ 10 % du croît annuel des populations du sud-ouest (mais 40 % en Guyenne).

2) Le cadre architectural

Un premier coup d'oeil sur les plans et vues cavalières des XVIIe et XVIIIe siècles confirme l'indication des chiffres : les villes se sont agrandies. Mais ces villes flottent souvent dans des vêtements trop larges (présence de nombreux espaces non bâtis) et les témoignages des voyageurs ne donnent pas le sentiment de grands progrès dans l'art de vivre.

Malgré leurs avatars du bas Moyen Age et du XVIe siècle (11) les villes provençales ont conservé leurs caractères anciens derrière des murailles que l'habitat ne dépasse guère avant 1650 et qu'il n'atteindra pas toujours dans le cas des nouvelles enceintes du XVIIIe siècle. On ne s'avance pas en supposant que le "à Aix il pleut merde" d'un visiteur de 1630 (12) ou que les remarques de l'intendant des galères Arnoul sur les "maisons (de Marseille) sans air, assez mal bâties, habitées de la cave jusqu'au grenier et fort sales... n'y ayant pas un escalier sur lequel on voie clair et pas cent maisons où il y ait une cour" (1677) (13) sont encore d'actualité dans toute la Provence et pendant tout le XVIIIe siècle. Visitant le pays au début du siècle suivant, Millin n'écrit pas autre chose (14).

Les principales villes changent cependant, sous l'impulsion des particuliers (Aix, Avignon) ou des autorités locales ou royales (Marseille, Toulon, Nice). Dans la capitale provençale une promenade plantée d'ormeaux (le futur cours Mirabeau) établie en 1657 sépare les quartiers nord, au plan désordonné, du quartier sud, " au plan orthogonal (le quartier Mazarin), créé au XVIIe siècle et partiellement vide en 1789. Dans les premiers dominent les maisons profondes, à façade étroite et à plusieurs étages. Dans le second les visiteurs admirent de nombreux hôtels particuliers au décor interne et externe chargé, davantage conçus pour la vie mondaine que pour la résidence. Dès la fin du XVIIe siècle le vieil Aix commence à subir des transformations ponctuelles (hôtel de ville, églises, couvents, quelques hôtels particuliers) dont le prestigieux symbole au siècle suivant sera l'actuelle petite place d'Albertas. L'époque des Lumières y sera surtout le temps de l'édilité décorative (fontaines, plantations) et utilitaire (voies d'accès, casernes, université) mais aussi celui du vandalisme (destruction du palais comtal).

Toulon, Avignon, Nice représentent le stade le moins ample de la transformation urbaine. Si les particuliers et l'église construisent beaucoup (églises, hôtels hôpitaux) l'édilité utilitaire triomphe près du Rhône (démolition des portes, salle de spectacle, plantations des remparts), près du Paillon (des quatre plans d'agrandissement vers l'ouest sortira surtout le port de Lympia) (15) et au bord de la Méditerranée (casernes, magasins, hôpitaux, places).

C'est à Marseille que se développe et s'enlise un projet d'origine royale. Le plan de 1666 prévoyait d'étendre la ville vers l'est suivant deux axes orthogonaux est-ouest (la rue Royale) et nord-sud (le cours Saint Louis aujourd'hui Belsunce, la rue de Rome) bornés par des portes monumentales. Le plan adoptait la ligne droite pour les rues, avec coupements à angle droit et tridents, l'ordonnement des façades pour le cours, le découpage du parcellaire sur la base d'un module d'habitation-type, le tout dans le cadre d'une nouvelle enceinte (16).

L'exécution du projet fut lente, la municipalité, les particuliers, les couvents invités à céder des terrains s'ingéniant à tout bloquer. Deux autres plans (Belle- Isle 1753 et Devoux 1778) restèrent sans suite. Deux autres pour le quartier situé au delà du cours Saint Louis (porte d'Aix) et le nouveau quartier de l' Arsenal, en bas de l'actuelle Canebière, démarrèrent avec beaucoup de peine (17).

Dans cette ville trop grande, les préoccupations de la municipalité furent surtout utilitaires. On planta le long des principales voies de la ville nouvelle, on commença l'alignement des façades, on établit un embryon d'éclairage public (1783-1785), on réorganisa la lutte contre le feu (1776) et on s'intéressa -très modérément- au service d'enlèvement des ordures. Mais la ville resta dépourvue de salles de spectacles dignes de ce nom et seuls quelques arrangements ponctuels furent entrepris. Les quelques hôtels particuliers construits au XVIIIe siècle ne peuvent dissimuler le fait que Marseille reste loin derrière Bordeaux ou Nantes dans le domaine de l'architecture urbaine (18).

3) Une esquisse de ségrégation dans l'habitat

En dehors d'Avignon, Cavaillon, l'Isle et Carpentras où le quartier juif (la "carrière") occupait un espace nettement circonscrit nous n'avons pour la Provence que le recensement aixois de 1695 pour tenter de saisir une éventuelle spécialisation sociale des quartiers dans la ville (19). Le quartier Mazarin semble avoir été le domaine des catégories supérieures, situation peut-être exceptionnelle dans cette province où c'était plutôt la rue -et encore l- qui servait de base à la ségrégation sociale (20). La capitale juxtaposait des faubourgs arborés relativement vides (densités immobilières variant entre 4,8 et 9,5), des quartiers vieux plus ou moins densément occupés (forte densité par unité de surface mais plus faible à l'échelon de l'immeuble : entre 3,7 et 14,4) et des quartiers neufs mieux peuplés à ce niveau-ci (densités de 4,3 à 18,8). Il faut en chercher l'explication dans la structure familiale et démographique de chaque secteur, elle même étroitement liée à la condition sociale des occupants. Le faubourg, peuplé surtout de travailleurs de la terre, comptait un maximum de familles sans enfants et une forte, proportion de célibataires, une majorité masculine (à l'image du terroir aixois), ce qui lui donnait une moyenne familiale de 3,8 (contre 2 ou 3 pour le terroir). Celle-ci variait dans les quartiers anciens entre 3,5 et 3,2; dans les quartiers neufs elle était de 4,2. C'était dans ceux-ci que se rencontraient le plus de familles d'au moins quatre enfants. Ajoutons la domesticité, les jeunes parents hébergés dans l'attente d'un état, et l'on comprend mieux la densité par immeuble des quartiers aisés.

II. LA MEDIOCRITE ECONOMIQUE

L'originalité de la ville résidait, on l'a vu, dans la présence d'importants secteurs secondaires et tertiaires. Sauf la thèse de Ch. Carrière on ne dispose pas pour la Provence de travaux d'économie urbaine achevés comme la thèse de P. Butel pour Bordeaux (21) ou d'études économiques générales exploitables comme celles de L. Dutil (22) ou de monographies utilisables comme celles de G. Frèche et D. Ligou ou encore la toute récente histoire de Nîmes (23). A défaut de rapports comme celui de l'intendant Fontanieu pour la généralité de Grenoble (1739), il faut se contenter des descriptions imprécises de 1698, de l'unique état général connu datant de 1766 et des demandes d'autorisations industrielles présentées à l'intendant de Provence pour la fin du siècle (24).

De la Provence intérieure et du Comtat nous viennent les images de nombreux petits centres industriels rarement spécialisés, consacrés à la chapellerie, aux textiles, au papier, à la savonnerie, à la tannerie ou à l'huilerie.

Dans l'état présent de la recherche on ne peut en dire beaucoup plus sinon que le développement ou le déclin de telle ou telle branche a pu influencer l'évolution urbaine (25).

A l'opposé, centre industriel complexe faisant travailler des milliers d'ouvriers, Marseille peut être considéré comme une véritable métropole économique, reliée à tous les centres du commerce français, européen et mondial- De typiquement méditerranéen au XVIIe siècle, son horizon tend à devenir de plus en plus atlantique et même asiatique au XVIIIe siècle (26). Sa croissance rapide mais irrégulière (déclin de la tannerie, de l'indienne, des constructions navales; montée plus forte du commerce des Iles que du commerce du Levant) s'explique moins par les mesures gouvernementales, souvent à double tranchant (cf. les problèmes de la franchise et de la taxation des cuirs) (27), que par le dynamisme de ses hommes d'affaires, leur parfaite maîtrise des techniques d'association, de financement et de paiement, leur aptitude à innover par l'appel à l'épargne privée et le développement d'un système de paiement interne à la place de Marseille (28).

Quel impact a eu en Provence le dynamisme phocéén ? Il paraît pour le moment singulièrement faible, le port semblant quasiment coupé de son hinter-land immédiat. C'est en Languedoc qu'il faut chercher la véritable région marseillaise, Languedoc qui fournit les draps du Levant, mais sous contrôle phocéén étroit, et aussi à l'occasion ses céréales, Languedoc dont les petites villes textiles dépendent pour une très large part des capitaux du grand port (29).

Dira-t-on qu'il n'y avait pas en Provence et dans le Comtat de véritable réseau urbain, mise à part la structure commerciale assez lâche qui superposait les principaux centres consommateurs aux centres de regroupement des produits de la campagne et aux marchés locaux (30) ? Il existait un véritable réseau, strictement hiérarchisé par les fonctions administratives, celui des dix sept évêchés, celui des seize sénéchaussées et justices équivalentes, celui des vingt deux chefs-lieux de viguerie en Provence, contrôlés au sommet par Aix et Carpentras, auxquelles échappaient les villes des "terres adjacentes" (Marseille, Arles, Salon, Avignon, etc.).

Mais point de réseau fortement organisé pour les voies de communication comme en Alsace (31) ou en Dauphiné (32). Rien à voir avec le réseau des pays de la Garonne et peut-être même avec celui de la Dordogne (33).

Le réseau urbain du sud-ouest reposait sur une armature de voies fluviales partiellement navigables et de routes. Aux carrefours s'étaient développés des villes de toutes dimensions. Dans certaines, des activités industrielles avaient su utiliser les matières premières localement disponibles : Bordeaux et Montauban (textile, minoterie), Moissac, Nérac, Tonneins, Villeneuve sur Lot (minoterie); la Réole et Tonneins (corderie), Agen, Oloron (textiles), Angoulême (papier), Nontron (forges). La région Midi-Pyrénées comptait cent trente villes environ, si l'on retient les définitions de G. Frèche, dont une dépassant les 55.000 (Toulouse) (33 a), une les 25.000 (Montauban), une les 15.000 (Carcassonne), quatre les 10.000 (Perpignan, Castres, Villefranche, Cahors) et quatre les 7.500 (Tarbes, Albi, Rodez, Moissac). Au débouché occidental Bordeaux dépassait les 100.000 habitants. Cet ensemble apparaît comme fortement hiérarchisé au XVIIIe siècle. A la base, des régions

surtout agricoles et exportatrices (Montaibanais, Albigeois, Lauragais, Lavour, Quercy, Dordogne...) drainées par un premier réseau de bourgs auxquels se superposent des villes petites et moyennes fonctionnant comme centres-relais (Castres, Limoux, Pamiers, Saint-Gaudens-Montréjeau, Auch-Con-dom ; Auterive, Lectoure, Beaumont, Gaillac, Castelsarrasin, Villefranche de Lauragais, Carcassonne ; Revel, Mirande, Lavour ; Ribérac, Thiviers, Tulle et Souillac), puis les capitales régionales concentrant les flux avant la sortie de la région (Albi, Montauban, Castelnaudary, Bergerac), enfin les capitales (Bordeaux, Toulouse, Libourne).

L'un des sommets du triangle était constitué par Toulouse. Contrôlant le grand axe est-ouest, ses propriétaires tenaient 75 % des terres dans un rayon de 20 km autour de la ville (propriété ecclésiastique ; 17 % des terroirs dans un rayon de 10 km mais 35 % des immeubles de Toulouse ; propriété nobiliaire: de 30 à 60 % des terroirs dans un rayon de 15 km), particulièrement les parlementaires qui s'acharnaient à former des domaines d'un seul tenant et à prendre en main les bois et les prairies. Par le biais des prélèvements royaux, seigneuriaux, ecclésiastiques et locatifs, Toulouse emportait 60 % du revenu agricole dans sa zone d'influence à la fin du XVIIIe siècle. Sa prépondérance était également commerciale puisque la place jouait le rôle d'entrepôt pour les produits coloniaux venus de Bordeaux et les produits de la Méditerranée venus par Agde. N'oublions pas enfin le vaste ressort de son parlement.

Libourne constituait le second sommet. Cette place, elle la devait à sa position au débouché de la Dordogne, meilleure que celle de Bergerac qui était également un point de rencontre entre les routes fluviales et terrestres. La Dordogne concentrait les courants commerciaux en provenance de l'Angoumois, du Limousin, du Périgord, de l'Auvergne, de la Saintonge. Les villes de la Dordogne navigable et de ses affluents, notamment Bergerac, avaient leurs vignobles et contrôlaient l'exportation des vignobles situés en amont. Enfin, on rencontrait dans les basses vallées quelques industries, constructions navales et tonnellerie à et autour de Libourne, corderie et tonnellerie un peu partout, extraction de la pierre de taille.

A toute cette région s'imposait Libourne. Elle avait mis la main sur une bonne part des transports fluviaux grâce à un système d'association qui rappelait les pratiques du grand négoce. Elle contrôlait les transports routiers par l'intermédiaire des prêts aux voituriers que fournissaient ses marchands et artisans. Ses "sacquiers" (les manutentionnaires du sel) parasitaient les transports en prenant à ferme bien des péages urbains et des droits de vinée. Enfin par son port transitaient les produits de l'arrière-pays, le sel de Saintonge, les produits coloniaux de Bordeaux. Mais par dessus planait l'ombre des négociants bordelais. Ceux-ci fournissaient les produits coûteux de leur commerce et de leurs industries. Les foires de Bordeaux leur permettaient de contrôler partiellement la vente des vins de Dordogne, comme ils le faisaient pour ceux de la Haute Garonne, les prunes de l'Agenais, les céréales de la Garonne, les draps de Montauban, une partie des industries qui travaillaient pour les Iles en Bretagne, en Vendée en Normandie et dans le Maine.

Bordeaux était la clé du sud-ouest. Sa fortune lui était venue un peu de Colbert, beaucoup de la guerre de Succession d'Espagne et de l'ouverture du marché des Iles en 1716. Ses négociants, aussi nationalement bigarrés que ceux de Marseille (beaucoup d'Allemands et d'Anglo-Irlandais), avaient su exploiter ces avantages. Ils avaient la chance d'une situation favorable dans le domaine de la manutention (pas de corporations) et de l'entrepôt (existence des chais), qui compensait les nombreuses faiblesses du port. Ils avaient aussi une autre chance, un arrière-pays fournisseur de fret aux navires qui fréquentaient le port.

L'armement, les tonnages ont augmenté au XVIIIe siècle de 100 à 200 %, la valeur du commerce de 1900 %. A la veille de la Révolution, le port traite un tiers du commerce français, 4-5 % des importations coloniales et 50 % des réexportations coloniales françaises, 50 % des exportations du royaume. Tout reposait -c'était une faiblesse- sur le commerce des Iles (52 % du trafic total de Bordeaux mais 41 % de ses importations) ; le "Nord", la Hollande, la Scandinavie ne comptaient qu'aux exportations (68 % du total). Les horizons de Bordeaux en France étaient bretons, vendéens, saintongeais. On notera la quasi-absence de la Méditerranée : plus puissants aux foires de Beaucaire que les Marseillais à la fin du XVIIIe siècle, les Bordelais ne s'en servaient que pour leurs relations avec l'Allemagne et la Suisse.

La domination bordelaise s'étendait sans partage dans un rayon de 200 km. Les négociants maîtrisaient l'exportation des vins d'Aquitaine à travers des maisons-relais implantées dans les principales villes des régions viticoles, l'exportation des farines d'Aquitaine par l'intermédiaire des commissionnaires et des investissements des armateurs dans les minoteries de l'intérieur, le cabotage vendéen et breton (puis le commerce négrier et indien) par le recours au contrat de grosse.

Plus généralement les réseaux familiaux bordelais couvraient l'Aquitaine et l'Europe (ainsi les Nairac implantés à Castres, Bergerac, Amsterdam et Hambourg), les réseaux familiaux étrangers établis à Bordeaux, le monde germanique, ses prolongements orientaux, le monde anglais (maisons Dittmer ou Hogner, Grès et Cie). La banque parisienne ne dédaigna pas d'investir dans leurs expéditions lointaines.

III. UNE SOCIÉTÉ URBAINE EN MOUVEMENT

Dans le monde urbain d'Ancien régime les vieux critères de la société d'ordres (34) et de la hiérarchie socioprofessionnelle, peu à peu affectés par ceux de la richesse et du pouvoir politique, se combinaient pour donner naissance à une organisation complexe dont finalement les statuts municipaux donnent une idée assez juste. A Bordeaux et à Marseille les négociants tenaient le haut du pavé, les magistrats des cours supérieures à Bordeaux, Toulouse, Aix, Pau, Carpentras, le haut clergé et ses collaborateurs laïcs à Avignon et dans les évêchés languedociens etc.. La diversité était la règle et les villes différaient autant par les caractères de leurs catégories dominantes que par la place du monde paysan dans leur sein. On remarquera dans le tableau ci-dessous la progression -peut-être illusoire- des paysans et des artisans dans les petites villes provençales et l'influence de l'éventuelle présence de hautes fonctions administratives ou commerciales.

	Salon		Apt		Grasse		Marseille	Aix	Amiens-Dijon	Lyon
	1790	1717	1785	v.1750	v.1780	v.1790	1695	fin XVIIIe compa raison	XVII	
Paysans	38 %	30 %	38 %	44,6 %	46,3 %	22 %	16 %	9	?	
Négociants	2,6	2,4	4,1	9	8,8	3	?	?	6	
Petit commerce	9	} 25	} 28,5	} 34,1	} 36,5	15	} 22	} 22	} 62	
Artisanat	14,4					35				
Professions libérales	2,6	?	3,2	4,2	4,4	3,5	5	6,5	53	
Bourgeois	3,2	?	?	?	?	?	13,4	?	?	
Nobles	0,4	6,9	4,5	?	?	?	3,3	1,7	?	
Clergé	?	?	?	?	?	1	8,7	16	?	
Domesticité	?	?	?	?	?	9	19	?	?	
Pauvres	11	?	?	?	?	?	?	17,5	?	

1) Un monde en voie de fermeture ? Trois sondages

Les travaux de M. Agulhon (35), de M. Vovelle et de Ch. Carrière amènent à envisager l'hypothèse d'une lente mais profonde mutation de la société urbaine qui distinguerait une fois encore la grande ville des villes petites et moyennes. Ouverte sur le grand large et l'immigration, Marseille se montre accueillante: quatre familles de négociants seulement traversent le XVIII^e siècle, trois le demi-siècle, 38 % des négociants sont étrangers au royaume (périphérie méditerranéenne : 40 % ; Europe centrale et septentrionale : 57 %) et 70 % des négociants régnicoles sont étrangers à la Provence. Le recensement de 1793 confirme cette ouverture : les catégories sociales supérieures -sauf les professions libérales- sont les seules à être fermées.

A Aix (36) comme à Grasse le repliement prévaut. Du XVI^e au XVIII^e siècle les familles des cours supérieures, parlement (A) et cour des comptes (B), tendent à fermer le recrutement des conseillers, surtout au niveau parlementaire.

	A		B	
XVI ^e siècle	150 titulaires	113 familles	27 titulaires	22 familles
XVII ^e siècle	189 "	36 familles du XVI ^e 73 familles nouvelles	108 "	11 familles du XVI ^e 61 familles nouvelles
		109		72
XVIII ^e siècle	162 "	34 familles XVI ^e /XVII ^e 56 familles nouvelles	120 "	24 familles XVI ^e /XVII ^e 62 familles nouvelles
		90		86
XVI ^e -XVIII ^e : 13 familles donnent 157 des 602 dignitaires (A)				
4 familles donnent 23 des 255 dignitaires (B)				
31 familles ont siégé dans les deux compagnies, leur fournissant 240 (A) et 145 (B) de leurs dignitaires				

Les mariages grassois manifestent la même tendance entre 1751-60 et 1781-89: les catégories supérieures ("notables" et marchands) tendent à se réserver leurs fonctions et leurs filles tandis que artisans et ménagers se rapprochent dans le mariage. On notera cependant une légère tendance à chercher son conjoint de plus en plus loin.

2) Un monde en voie de déstabilisation ?

Les premières analyses de la famille urbaine (37) établissent à Aix comme à Marseille la progression des familles "étroites" et de la solitude au XVIII^e siècle. Le phénomène paraît moins sensible dans des sites petits ou moyens comme Pertuis, enfoncée dans le monde rural, ou Orange où la solidarité familiale des milieux protestants pourrait expliquer la fréquente cohabitation des générations.

Cette crise se retrouve dans les structures de sociabilité. Fort communes dans les villes, les associations et les confréries paraissent victimes d'une désaffection marquée des catégories supérieures, consécutive à l'hostilité fréquente du haut clergé (scandales), des notables (maintien de l'ordre, coût) et même des particuliers (laïcisation tendancielle des activités religieuses comme les pèlerinages). Les anomalies constatées ici ou là à la fin du XVIII^e siècle (Salon pour le mont de piété, Grasse pour une des confréries de pénitents) ne semblent pas devoir remettre en question le schéma général. Il pourrait s'agir d'anomalies temporaires dues à la présence en Provence d'îlots culturels traditionnels baroques (38).

Les catégories supérieures se tournent vers les loges maçonniques qui à partir des années 1740 essaiment dans la généralité à partir d'Avignon, Marseille et Toulon, en direction des villes de l'intérieur, ou se renferment dans les cercles et clubs de jeu et de musique (39). A la fin du siècle l'espèce d'unanimisme social qui semble avoir caractérisé les associations des époques antérieures tend à faire place à une véritable coexistence de groupements plutôt "aristocratiques", de groupements pour classes moyennes et de groupements pour éléments populaires (les "chambrées").

Ce que l'on sait de la fête (40) montre une dégradation voisine. Omniprésente et extrêmement fréquente en ville, elle viole à Marseille les interdits traditionnels en matière de calendrier matrimonial ou y revêt des caractères fort profanes même aux grandes dates du calendrier liturgique. Ailleurs elle se banalise ou se municipalise tandis que les manifestations typiques de l'ancienne société reculent (charivari, fêtes corporatives).

Si des indications encore très limitées se confirmaient, la ville provençale, pourtant mal dégagée de la campagne au niveau des petites et moyennes agglomérations, apparaîtrait finalement comme un puissant broyeur social.

3) Les élites du pouvoir

M. Vovelle a déjà attiré l'attention sur la difficulté de définir l'élite sociale en termes de comportement. Si à Marseille à la fin du XVIIIe siècle nobles, négociants, hommes de loi s'intéressent peu aux confréries et si toutes les catégories supérieures se distinguent par la fréquence des dispositions testamentaires pieuses, leurs attitudes vis à vis des demandes de messes mortuaires varient sensiblement (41). En revanche, le test de l'alphabétisation met à part un groupement indifférencié de notables (42). Toute la thèse de M. Vovelle (43) met en valeur l'opposition entre la ville et la campagne, entre les notables et le reste de la population.

Des approches d'ordre institutionnel, d'ordre résidentiel et d'ordre économique, qui se complètent et se confortent, conduisent à hiérarchiser le groupe des "notables personnes". Dans leur infinie variété les statuts municipaux proposent une double définition qualitative et économique des élites du pouvoir. Malheureusement ces critères n'ayant de valeur que relative, il n'est pas possible de s'y tenir.

La thèse de P. Deyon (43 a) invite à prendre en considération le lieu de résidence : vivre dans la capitale politique ou économique provinciale et participer au pouvoir local semble être le signe d'une situation sociale supérieure à ce que l'on pourrait appeler la moyenne provinciale. L'histoire des emprunts provinciaux en Provence (44) et de la banque marseillaise indique une très forte concentration de l'épargne provençale dans les catégories supérieures d'Aix et de Marseille (magistrats, avocats, négociants, marchands, "bourgeois").

Ainsi les élites urbaines se définiraient comme le groupe social admis, en un lieu donné, à composer le conseil de ville et le consulat. La résidence dans l'une des capitales provençales ou comtadines, combinée avec la disposition d'une épargne susceptible d'un investissement autre que foncier et l'exercice de fonctions ou la possession d'un état prestigieux, définirait une super élite.

a) L'élite parlementaire aixoise (45)

Elle se recrute dans la noblesse (plus de la moitié de ses membres possèdent au moins quatre degrés de noblesse) et secrète en permanence de véritables dynasties par le biais de l'hérédité des charges et d'une endogamie certaine (même tendance chez les messieurs des Comptes). Il s'agit d'un milieu aisé (revenu moyen entre 5 et 15 000 livres) dont les ressources viennent pour un bon tiers de la seigneurie et de l'exploitation de ses droits (en particulier les banalités, la propriété des terres gastes et des bois, les censés et tasques).

Grands propriétaires de domaines morcelés, les parlementaires ne se comportent pas en exploitants dynamiques, arrentant la plus grande partie de leurs terres à des fermiers "généraux" ou à des mégères qui, à leur tour, sous-louent des parcelles. Pas d'investissements ou d'innovations notables dans de telles conditions.

Dans ces milieux le groupe familial a conservé sa force et également la tradition, faite d'un réseau de relations essentiellement nobiliaire, d'un attachement à la culture classique aussi bien en littérature qu'en art et d'une méfiance certaine vis à vis des nouvelles formes de sociabilité (loges et académies). En somme un milieu sans beaucoup de rayonnement, dont l'influence politique semble régresser de manière continue depuis la fin du règne de Louis XIV, minée par la montée de la Cour des Comptes, de l'Administration provençale (46) et par l'épanouissement du barreau aixois devenu le principal foyer doctrinal en matière de droit public (47). L'effacement du parlement d'Aix sous Louis XVI paraît sur ce point tout à fait significatif (48).

b) Le grand négoce

Quelques centaines de négociants tenaient à Marseille le haut du pavé même si tous n'avaient pas la richesse d'un Hugues, d'un Seimandy, des frères Roux à la fin du siècle ou des Bruny au début (49). Malgré la présence d'un fort noyau protestant (18 à 19 % du groupe), souvent d'origine étrangère, malgré les conflits d'intérêts qui éclatèrent aussi bien dans l'affaire des courtiers que dans la liquidation de l'Arsenal, les négociants surent toujours faire preuve d'une grande cohésion. Elle s'appuyait sur l'endogamie (75 % des mariages), sur la proximité de l'habitat (la rive nord du Lacydon, le cours Saint Louis, les rues de Paradis et de Rome), sur une communauté d'éducation (les oratoriens et les jésuites puis la formation sur le tas), sur l'existence d'un tribunal propre (le tribunal de Commerce), sur le contrôle de l'administration du commerce (la Chambre de Commerce). Sauf la reconnaissance officielle, institutionnelle, et les risques d'instabilité inhérents à la profession les négociants avaient donc les caractères d'un corps particulièrement redoutable par sa richesse et l'influence politique locale qu'officialisa et renforça la réforme statutaire de 1662. L'autre réforme de 1766 ne remit pas en cause cette prééminence, tellement la politique municipale s'identifiait aux intérêts de tous les riches.

L'analyse du groupe des négociants bordelais nous permettra de compléter en l'affinant le portrait du grand négociant. D'origine géographique variable, ils formaient un groupe riche et cohérent. Cette richesse, la capitation, les contributions de 1791 et de 1794, les contrats de mariage en donnent une série de photographies. En 1751, quarante six négociants sont estimés "valoir" plus de vingt millions de livres (les Nairac, J. Pellet). En 1791, quatorze négociants (moins de 1 % des cotes) paieront 16 % de l'impôt et soixante et un (environ 5 % des cotes) 24,6 % de l'impôt. En l'an II, 12 % des négociants verseront 59 % de l'emprunt.

Ces documents témoignent également de la hiérarchie interne dans cette catégorie. Raffineurs et constructeurs de navires croissent en nombre ; marchands de toiles, marchands graisseurs, armateurs, commissionnaires s'enrichissent et ces derniers fournissent la majorité ou une très forte minorité des contrats de mariage dépassant les 25 000 livres à la fin du siècle.

Une écrasante endogamie assure la cohésion du groupe et rares sont les filles de négociants placées à des parlementaires (cas de 3. Pellet) ou à des nobles. Le contrat de mariage tient sa place dans l'effort de solidarité : aux nouveaux mariés, les parents ne donnent effectivement qu'une partie de la dot pour ne pas affaiblir les maisons de commerce ; ils leur assurent en échange le logement.

Face à la richesse et à la culture les attitudes sont homogènes. Peu d'intérêt pour l'immobilier autre que les domaines viticoles, pour les rentes publiques. Les inventaires de bibliothèques témoignent d'une curiosité littéraire et scientifique certaine (le Musée, créé en 1783 et consacré à la vulgarisation, attirera beaucoup de négociants, l'Académie aucun) et de quelque penchant pour l'économie, l'histoire et la "philosophie".

c) Les élites de seconde zone

On ne dispose pas encore pour le Midi de l'équivalent de la remarquable thèse de M. Gresset (50), ce qui empêche de cerner ce groupe numériquement assez important et qui devait particulièrement peser dans la vie des villes petites et moyennes par son aisance, sa place statutaire et son rôle effectif.

La correspondance de l'intendance de Provence pour 1744-1790 laisse apparaître une crise grave dans le milieu des officiers des sénéchaussées (appauvrissement senti à travers[^] la forte dévalorisation des charges et le manque de candidats, conflits de préséance avec les municipalités) et dans celui des notaires et procureurs dont les efforts pour éviter la désunion de leurs offices sont souvent justifiés par des nécessités économiques (51).

A Marseille la crise de 1774 révèle l'émergence depuis une dizaine d'année d'un important groupe de nouveaux négociants, aux ressources apparemment limitées mais appuyés par une organisation bancaire originale. Les grands négociants les liquideront au début du règne de Louis XVI en refusant de soutenir plus longtemps les courtiers. Et la guerre d'Indépendance américaine achèvera la remise en ordre de la place. Mais d'autres adversaires de la prépotence du grand négoce n'ont pas été éliminés. Les marchands détaillants s'étaient manifestés lors de la réforme statutaire de 1766. Ils n'avaient pas réussi à entrer dans l'échevinage mais restaient dans le conseil de ville. On ne sait rien de précis à leur sujet. Sans doute les retrouverait-on avec les notaires, procureurs et avocats dans le personnel révolutionnaire.

d) La marginalité sociale

Les travaux des historiens lyonnais ont particulièrement mis en valeur les phénomènes de la pauvreté (52) et la marginalité ouvrière (53). Rien de tel n'a encore été semble-t-il fait pour le Midi (54). En Provence on a maintenant une connaissance générale des structures d'accueil et de répression depuis le vieux travail de G. Valran. Multipliées au XVIIe siècle, elles semblent de plus en plus incapables de surmonter leurs difficultés financières, liées à une gestion peu efficace et au manque de ressources nouvelles alors que les effectifs des

personnes reçues augmentaient considérablement. Les administrations provinciales du Comtat et de la Provence, les municipalités des grandes villes (Marseille, Aix, Avignon...) seront plus ou moins contraintes d'intervenir dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, apportant un ballon d'oxygène mais ne résolvant pas le problème du financement des hôpitaux (55).

Les recherches de M. Vovelle (56) et de R. Moulinas (57) mettent en valeur la place des migrants et des minorités culturelles dans la marginalité marseillaise et dans la société comtadine. Suivant les époques et les tests opérés les alpins représentaient un cinquième des migrants à Marseille, les Italiens (liguriens, niçois, piémontais surtout) de 7 à 8 %. Chaque groupe ou sous-groupe avait sa physionomie propre. Si dans les deux cas il s'agissait surtout d'éléments mâles en âge de travailler, les Italiens étaient sensiblement plus jeunes et ne dédaignaient pas un déplacement familial (25 % des migrants) à la différence des gavots (9 %). Chacun avait son quartier de prédilection et sa réputation, détestable pour les Italiens. Enfin chacun exerçait certaines professions par préférence: aux gavots la domesticité, le portage, les métiers "libres", les cabarets, les débits de vin, la friperie ; aux Italiens la marine. Cependant, l'examen des registres des garnis et hôtels de la période révolutionnaire montre que les conditions économiques pouvaient provoquer certains rapprochements dans le logement des célibataires : il y avait des logements pour compagnons aisés, pour compagnons spécialisés, pour travailleurs de force.

Les juifs du Comtat constituaient un autre type de marginaux. Regroupés dans des quartiers réservés, protégés et en même temps tenus en situation inférieure, mal vus des éléments populaires et acceptés par les élites, ces communautés connurent une incontestable réussite économique même si les pauvres n'y manquaient pas. "Culturellement" assimilés sauf dans le domaine religieux, les juifs aspiraient à sortir de leurs "carrières". Ils y réussirent massivement au début de la Révolution.

D'autres travaux (des maîtrises de lettres et de droit) nous font entrer dans la marginalité féminine marseillaise saisie à travers les archives hospitalières (58). A l'Entrepôt, sorte de maternité municipale qui accueillait les pauvres femmes enceintes, le chiffre annuel des entrées ne cesse de croître entre 1700 et 1785, passant de 17 à 128, le mouvement s'accéléralant à chaque crise de subsistance, touchant de manière fort variable l'arrière-pays et intéressant de plus en plus d'étrangères. Il s'agit de rurales appartenant au groupe des "travailleurs" (45 % ; 20 % viennent du monde des compagnons, 4 % de celui de la mer, un certain nombre de celui de l'enseignement élémentaire), en âge de se placer (75 % ont de 15 à 29 ans) mais marginalisées par les événements économiques. Elles sont d'autant plus vulnérables qu'un nombre de plus en plus important d'entre elles sont orphelines complètes ou de père et sont de plus en plus jeunes. Or elles remplissent des emplois dangereux (servantes de maison ou d'auberge, ouvrières, journalières) qui les mettent à la merci de leurs employeurs ou de leurs compagnons de rencontre (domestiques, compagnons, militaires, marins). Ceux-ci parviennent à leurs fins moins par la violence que par la promesse de mariage (surtout début XVIII^e) ou celle de mise en chambre ou d'entretien (surtout fin XVIII^e).

Le Refuge (adultères, perverties, condamnées, prostituées), l'Hôtel Dieu et N.D. de Bon Recontre (enfants exposés) enregistrent les progrès de l'immoralité sexuelle ou parentale depuis le XVII^e siècle. Pas d'hésitation pour la bâtardise, qui triple presque entre 1621 et 1700 et croît encore de 150 % entre 1700 et 1788. En revanche les indications données par les expositions et les abandons étant contradictoires il ne paraît pas prudent de conclure, d'autant plus que les chiffres de l'hôpital de la Charité (aide aux enfants légitimes nécessiteux)

marquent un recul après l'apogée des décennies 1720-1760, comme Bon Rencontre (filles légitimes abandonnées) et comme l'Hôtel-Dieu (seulement les chiffres de l'exposition clandestine).

Il n'est pas jusqu'au Refuge qui ne pose problème. Entre 1652 et 1789 le nombre annuel des entrées n'a cessé de décroître, alors que l'immigration et la clientèle de l'Entrepôt ne faisaient qu'enfler, que Marseille comptait 5 % de domestiques mâles le plus souvent célibataires selon Expilly (1765) et responsables de 18 % des grossesses illégitimes entre 1736 et 1750.

Nous voilà finalement ramenés à l'un des aspects essentiels de la condition féminine dans un grand centre urbain car, on va le voir, la femme du Refuge n'a pas grand chose de commun avec celle de l'Entrepôt. A la fin du XVIIe comme à la fin du XVIIIe siècle, la première appartient surtout au monde des compagnons et des marins, quoique sous le règne de Louis XVI apparaisse une femme venue du groupe des professions libérales. Son âge s'abaisse tout au long du siècle et le célibat devient son état coutumier. A l'opposé de la femme de l'Entrepôt, elle est d'origine marseillaise (au minimum 40 % des internées): entre 1692 et 1761 les phocéennes sont majoritaires cinquante années sur soixante dix, alors qu'elles représentent de 15 à 30 % des effectifs de l'Entrepôt depuis 1740 (59).

Deux marginales semblent donc avoir cohabité à Marseille : la fille mère, d'origine rurale et étrangère, pauvre, isolée, mise enceinte pendant son voyage vers la mer ; la prostituée, souvent plus jeune, citadine, en rupture avec le milieu familial ou pourvue d'un mari à profession itinérante. Celle-ci se distingue par son habillement ("disproportionné" à sa condition ou masculin), son lieu de travail (le cabaret, le port, les arrière-boutiques). Au début du XVIIIe siècle, on la rencontre avant tout dans le vieux Marseille (populaire), à la fin de plus en plus dans les beaux quartiers et dans le terroir. Cette dilution du phénomène explique sans doute la régression des dénonces (isolée, la prostituée se remarque moins). Nuançons : des dénonces individuelles, car les dénonces familiales se maintiennent. Les particuliers s'accommodent mieux de ces dames (60).

C'est au fond ce que révèle l'étude des lettres de cachet provençales. Cette institution, familiale et urbaine s'il en est, de plus en plus utilisée, sert à réprimer surtout le libertinage et l'inconduite des jeunes gens et des jeunes hommes (61).

La lettre de cachet servait également à prévenir le déshonneur qui pouvait jaillir d'une action criminelle. Des maîtrises (62) et des thèses (63) établissent la place remarquable de la ville en ce domaine.

Les courbes marseillaises pour 1734-1790 culminent en 1773-1774. Elles enregistrent les délits commis par des hommes généralement jeunes, le plus souvent immigrés, plus portés sur le vol et la rixe que sur l'assassinat. Derrière la monographie niçoise on trouvera une fine analyse de la criminalité urbaine, confirmant et nuanciant les travaux marseillais : vols (41 % des sentences), violences diverses (35,6 %), injures et menaces (11 %), tous en accroissement les uns après 1756, les autres après 1779, sont à dominante masculine, individuelle (souvent familiale dans le cas des délits collectifs), également répartis dans toute l'année. Quel que soit le type de la délinquance, l'intérêt en est le principal mobile. On remarquera la place de la grande criminalité : homicide 12 %, viol 1,4 %, infanticide 1 %, incendie 0,7 %.

IV. VILLE ET POLITIQUE

1) Un système de pouvoirs

Il n'y a pas, au plan strictement institutionnel, de différences marquées entre la ville et le village, au moins en Provence et dans le Comtat (64) : l'objectif technique -une bonne administration de la chose publique- est censément atteint par la remise des organes de gestion aux "plus apparents et plus intéressés". Un système compliqué, combinant quand il était parfait conditions de résidence, de cens, de "qualités", élection, cooptation et tirage au sort, obtenait ce résultat. On prendra pour illustrer ce point les exemples de Marseille et de Montpellier (65).

Entre 1650 et 1789, Marseille a connu trois règlements municipaux. Celui de 1652 (dit règlement du sort) superposait à un conseil de 300 personnes (perpétuel, recruté par cooptation et tirage au sort, maître de la provision de la plupart des charges urbaines), un conseil de 100, tiré au sort parmi les 300 et un consulat de trois personnes désigné par les 300, contrôlé par des syndics, eux-mêmes désignés par les 100. Ce règlement avait favorisé le parti "autonomiste" des Valbelle. Louis XIV en imposa un nouveau en 1662 (modifié en 1714 et 1717) où l'échevinage remplaçait le consulat, les nobles étaient exclus, les avocats réduits. L'essentiel du pouvoir appartenait à quatre échevins élus pour un an parmi les négociants, les bourgeois et les marchands. Les quatre étaient soumis à la surveillance du viguier (gentilhomme toujours pris dans la famille des Fortia de Piles) et du subdélégué de l'intendant, à la concurrence d'une assemblée particulière comprenant, outre les échevins, le viguier, six conseillers et six syndics (ceux-ci entre 1714 et 1717), pour les cas d'urgence, et à celle de douze commissaires pour les travaux publics. A côté subsistait un conseil de ville réduit à 60 (renouvelé par tiers chaque année sur proposition des échevins et vote des conseillers) auquel s'ajoutaient les deux échevins "anciens", les deux "modernes" et l'assesseur. Le conseil surveillait la gestion des échevins, participait à la provision des charges municipales, mais se réunissait rarement.

Une nouvelle réforme survint en 1766. Le conseil tomba à 36 membres (9 nobles, 9 négociants, 9 bourgeois, 6 marchands, 3 avocats) et aux échevins fut superposé un maire noble, ancien membre du conseil comme les échevins d'ailleurs. L'assesseur était maintenu. On imposa à tous des conditions exigeantes de revenus. Mais, en fait, le rôle des négociants n'était pas amoindri : le détachement progressif de la Chambre de commerce par rapport à la municipalité commence en 1650, fut quasiment achevé par la réforme de cette institution en 1779.

Depuis Louis XIV, Montpellier est administrée par un consulat de six personnes (renouvelées par moitié chaque année par tirage au sort sur une liste de dix huit candidats établie par des "électeurs", eux-mêmes tirés au sort, et par les consuls) et un "conseil politique" de vingt quatre nommes annuellement par les consuls. "Ces conseils étaient plus représentatifs de la société locale que ne l'étaient ceux de Marseille puisque seuls en fait les salariés de l'agriculture et de l'industrie n'y figuraient pas. Mais le conseil des vingt quatre était dominé par les catégories supérieures qui détenaient quinze sièges sans comprendre les bourgeois et les avocats, et des membres de la haute magistrature montpellieraine y figuraient en tant que tels.

Les consuls avaient la réalité du pouvoir, disposant de la police économique (prix du blé, salaires des boulangers, marchés, contrôle des métiers). On leur imposa peu à peu

certaines entraves : nominations au consulat par le roi (surtout entre 1639 et 1766, par le gouverneur après 1766) ; établissement d'auditeurs aux comptes (élus par les vingt quatre sur proposition des consuls "modernes"), d'un conseil particulier de huit personnes pour la répartition des impôts ; adjudication aux enchères de la trésorerie ; contrôle de la Cour des comptes de Montpellier ; responsabilité personnelle des consuls ; établissement d'un conseil de police élu (1687) dont six membres sur quatorze seulement étaient à la nomination des consuls, sans parler des mesures d'ordre général pour tout le royaume.

Mais à Marseille comme à Montpellier prévalait le principe de la concentration du pouvoir.

L'organisation systématique de l'exclusion, comme on pourrait également définir l'organisation municipale jusqu'au suffrage universel, n'a pas empêché l'existence d'une véritable vie politique locale. Opposition, parfois brutale, des clientèles au XVIIe siècle (66) ; manifestation de partis autonomistes à Marseille (fin XVIe et XVIIe siècles) (67) et à Aix sous Louis XIV (68) ; offensive des pseudo-partis des nobles et des possédants-vignes dans la Marseille des années 1760-1775 contre la suprématie des négociants ou celle de l'intendance, tels en sont les exemples les plus notoires.

Ainsi le pouvoir central n'a pas vraiment réussi à assujettir les municipalités urbaines (mais en avait-il vraiment le projet ?), même s'il nommait ou confirmait les consuls ou leurs équivalents dans les principales villes. Les manoeuvres dilatoires des échevins de Marseille sous Louis XIV, le développement par leur soin des commissions municipales au XVIIIe siècle prouvent que les notables ne s'étaient jamais résignés.

Le signe le plus manifeste de cet échec de la monarchie réside dans l'impuissance où s'est trouvé le Contrôleur général à imposer l'assainissement des finances urbaines et l'adoption d'une fiscalité locale plus juste et plus efficace. Accablée par les guerres maritimes, qui asphyxiaient momentanément ses activités, et par les charges que lui imposait Versailles, la ville de Marseille s'est considérablement endettée au XVIIIe siècle (69). Le total des dettes dépasse les deux millions de livres en 1700, tourne autour des quatre millions entre 1721 et 1757, dépasse les cinq en 1761, les six en 1763, les huit en 1782, les neuf en 1784. En sont responsables le déficit chronique des recettes par rapport aux dépenses, elles-mêmes aggravées par la prise en charge des dettes hospitalières (près de cinq millions), le nécessaire recours à l'emprunt qui va représenter presque toujours au moins le tiers des recettes annuelles, le service de la dette (au moins 20 % des dépenses annuelles). Ni les plans d'extinction de la dette (1719, 1766, 1768), ni la mise en ferme ou en régie des revenus ne réussirent à résoudre le problème financier. La solution devait-elle être recherchée dans la révolution fiscale, qui aurait substitué l'impôt sur les revenus à l'impôt indirect lequel représentait les trois quarts des recettes normales ? Les contrôleurs généraux L'Averdy, Bertin et Turgot le pensèrent, qui incitèrent vaguement et en vain la municipalité à s'orienter vers cette formule. On se rappellera que dès le Consulat le recours à l'octroi eut la faveur des autorités.

2) La tutelle royale

C'est en Provence que le sujet semble avoir été le plus systématiquement traité. Comme partout, la ville y subissait de nombreuses tutelles. Celle du Parlement (notamment en matière de procès et de règlement intérieur), celle de la Cour des comptes (recours des comptes, baux des fermes, contentieux des impositions, impositions indirectes), celle du

Bureau des finances (contentieux des alignements et des travaux publics), celle de la Sénéchaussée (en matière financière), celle de l'Intendance (attributions générales de 1674, 1681 et 1764; attributions particulières pour Marseille, Arles, Toulon ; application des décisions royales notamment en matière de récupération du patrimoine communal), enfin celle des Etats lorsqu'ils existaient.

Dans la pratique les conflits de compétence, spontanés ou suscités par les avocats, ont sans doute passablement desserré le carcan administratif qui visait surtout à bloquer les initiatives financières des municipalités. Au surplus aucun des organes de tutelle n'atteignit son apogée en même temps que les autres. Au temps du Parlement (en gros le XVIIe siècle) succède celui de l'Intendance (première moitié du XVIIIe), celui de la Cour des comptes (vers 1750-1770) et celui des Etats (deuxième moitié du XVIIIe) (70).

Plus importante peut-être est l'évolution du droit public provençal (71). Si au XVIIe siècle ce sont incontestablement les cours souveraines qui sont la source du droit, au siècle suivant ce sont avant tout les interprétations élaborées par le Barreau aixois qui approfondissent les textes antérieurs. Ainsi c'est du sein même des élites urbaines que se dégagent les règles de la tutelle sur les municipalités.

3) La domination de l'espace provençal

Evolution moins surprenante qu'il n'y paraît car en d'autres domaines se découvre également cette émergence des élites urbaines face au pouvoir royal. Maîtres absolus de l'assemblée qui a remplacé les Etats de Provence sous Louis XIII, les représentants des villes, menés par l'assesseur d'Aix, organisent la centralisation de l'espace provincial au profit d'Aix par le biais de l'administration routière et de la tutelle communale indirecte. Ce sont eux qui conduisent dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle une triple offensive contre le pouvoir royal, la seigneurie, les créanciers des communautés. La nouvelle cohésion de la Provence se fait aussi contre l'absolutisme administratif dont la doctrine et les abus sont de plus en plus sévèrement contestés, au plan pratique comme au plan doctrinal. A terme c'est la remise en cause de la dérive centralisatrice française qui s'annonce, l'un des grands débats de 1789-1790 (72).

V. LA VILLE PROVENÇALE, FOYER DE DECULTURATION

Depuis longtemps foyers de la culture savante, indirectement appelés par l'édit de Villers-Cotterets à devenir le vecteur de la langue française comme langue administrative, les villes ont probablement vu leur rôle accru par la Contre-réforme catholique qui a renforcé l'emprise du clergé urbain sur les campagnes encadrées par un corps ecclésiastique issu dans sa grande majorité des classes urbaines supérieures et qui a souvent agi comme outil de destruction des cultures provinciales (73).

1) La ville en tête de la course au réveil puis à l'assoupissement religieux

L'histoire des diocèses de Marseille, Aix et Arles (74) met en valeur le rôle des évêques de Marseille et d'Aix dans la diffusion de la réforme tridentine et dans la mise au pas du clergé de leurs diocèses entre les années 1640 et 1760. Aux ouvertures de séminaires et de missions à Marseille et Aix répondent les efforts de la Société pour la Propagation de la foi (à partir de 1659) ou de la Compagnie du Saint Sacrement (entre 1639 et 1702), la multiplication des hôpitaux (1630, 1640, 1672, 1684...) et des oeuvres pour les pauvres (ateliers de charité

1640, monts de piété fin XVIIe) tandis que les ordres de la Contre-réforme massivement implantés avant 1640 entreprennent la reconquête du peuple chrétien. Cet effort trouve son prolongement sous Mgr de Belsunce (à Marseille) dont l'épiscopat peut être considéré à bien des titres comme l'apogée du catholicisme baroque : le culte des saints, de la Vierge, du Sacré cœur, les processions, les fêtes religieuses, les confréries, les tiers-ordres connaissent alors un succès énorme, que son successeur ne saura entretenir. A Aix on prise aussi le culte de Notre-Dame des sept douleurs, les cultes du scapulaire, du rosaire, des âmes du purgatoire et de l'eucharistie.

De cette évolution les manifestations marseillaises de la piété individuelle portent la trace. En croissance jusque dans les années 1740-1760 les demandes de messes mortuaires régressent au delà, d'abord chez les notables, plus tard dans les catégories inférieures, les nobles et les femmes constituant des exceptions. Il en est de même pour les élections de sépulture, les legs pieux aux institutions traditionnelles. Les autres villes provençales (Nice, Grasse, Draguignan, Brignoles, Arles, Aix, Forcalquier) connaissent une transformation voisine, plus ou moins rapide, plus ou moins accentuée (75).

2) La ville au centre de l'effort scolaire

En ce domaine nos connaissances restent loin de ce que nous ont proposé pour Lyon et l'ouest du royaume L. Trénard et J. Queniard (76). Dans toutes les villes existaient des écoles élémentaires, surtout religieuses, indépendantes ou intégrées au cadre hospitalier, paroissial ou collégial (77). A côté de maîtres laïcs, de plus en plus nombreux, officiaient par exemple les Ignorantins, venus de Lyon par Avignon au début du XVIIIe siècle (Aix, Arles, Salon, Saint Rémy...) ou plus localement les Filles de la Miséricorde, les Filles de l'Enfance ou les Soeurs de l'Enfant Jésus.

Les quarante et un collèges, généralement tenus par les jésuites ou les oratoriens, se rencontraient avant tout en basse Provence (78). Sans doute ressemblaient-ils au collège d'Avignon et de Marseille.

Du collège des oratoriens de Marseille, installés en 1625, ne subsiste qu'un seul registre pour 1723-1774. C'était un établissement municipal financé par la ville, gratuit (treize bourses se trouvaient assises sur une fondation privée). Neuf régents encadraient de 100 à 350 élèves suivant les années, pour la plupart externes ; à partir des années 1730 la concurrence du collège des jésuites puis du petit séminaire et des ignorantins pesa lourdement sur les effectifs. L'un des traits marquants du collège était l'instabilité de sa clientèle. La plupart des élèves entrés dans la première classe (la "sixième") ont disparu dès la troisième (la "quatrième"). Il n'y a de stabilité qu'en cinquième et sixième (les "Humanités" et la "Rhétorique"). Mais les classes de "Logique" et de "Physique", situées au delà, connaissent un renouvellement complet : aux Marseillais jusque là majoritaires et qui disparaissent, succèdent des Provençaux, souvent des gavots. Un autre trait est l'effondrement des effectifs, de la "sixième" (quarante en moyenne) à la "rhétorique" (vingt en moyenne). La principale raison semble en être la rigoureuse sélection pratiquée tout au long du cursus. Comme les élèves, l'encadrement -surtout provençal- était affligé d'une instabilité chronique, sauf dans le cycle Logique-Physique.

Le collège des jésuites d'Avignon ne semble pas mieux connu. Il regroupait dans ces six classes littéraires des effectifs du même ordre que le collège des oratoriens de Marseille. L'enseignement y était gratuit et les cours ouverts au public. La pédagogie utilisée, celle de

tous les collèges jésuites, faisait activement appel aux élevés : les meilleurs de chaque classe (et, dans chaque classe, de chaque groupe de niveau) assistaient le régent et le déchargeaient d'une part de sa tâche ; d'autre part, les examens semestriels se passaient devant un jury de quatre élèves présidé par le régent de la classe. Les exercices de thème (qui comportaient une leçon d'orthographe française, une leçon de langue latine ou grecque, une leçon d'histoire antique), l'entraînement à l'improvisation et à la déclamation, le remplacement du régent en chaire, l'appel au ballet et au théâtre assuraient aux collégiens une formation remarquable, ce qui explique le succès de l'ordre avant sa suppression.

Quant aux universités (79), seules les études juridiques semblent avoir conservé un certain niveau. Pour le reste, leur réputation était plutôt médiocre.

Dans de telles conditions, tenter un bilan peut paraître présomptueux. En progrès jusque dans les années 1680, l'alphabétisation marque le pas pendant une soixantaine d'années avant de connaître une nouvelle poussée, surtout dans les catégories moyennes de la population. Mais vérifié avec des nuances faits les rythmes à Pertuis, Marseille ou Aix (hommes), ce schéma ne l'est pas à Manosque, Orange, Salon ou Aix (femmes) : la fin du siècle paraît ici moins favorable. Au test des signatures la femme en général et les artisans des villes petites et moyennes restent majoritairement analphabétisés (80). C'est au fond, avec des pourcentages plus médiocres, la même situation qu'à l'ouest (81).

3) La deprovençalisation des élites sociales

Marseille symbolise assez bien le passage des élites à la culture importée. La culture provençale reste vivace, mais surtout dans la première moitié du XVIIe siècle. A la fin, la catéchèse des oratoriens, en langue provençale, prouve l'attachement des milieux populaires à leur civilisation, attachement que la persistance jusque dans les années 1750 d'une variante des mystères et certaines manifestations religieuses traduisent également. Peut-être faudrait-il y ajouter l'élément féminin puisqu'aux dires du préfet Villeneuve il aurait été bien difficile de trouver à la fin du XVIIe siècle suffisamment d'épouses de négociants capables de parler le français correctement.

Le déclin du provençal s'explique à Marseille par la faiblesse de la culture profane savante, la rupture des notables déjà bilingues avec les formes les plus caractéristiques de la culture provençale, l'implantation de vecteurs efficaces du français (oratoriens, minimes, Compagnie du Saint Sacrement, loges maçonniques au XVIIIe siècle) ou du goût parisien (académie de musique 1685, cabinets de lecture) (82).

Au siècle des Lumières, l'académie de Marseille (définitivement fondée en 1726) concrétise la coupure radicale entre les élites locales et la culture provençale (83), même si tel académicien avoue penser ses discours dans sa langue natale avant de les traduire en français. La présence d'un grand nombre de médecins, ouverts au latin et au français par nécessité, y a sans doute été pour quelque chose.

Cette réorientation culturelle se rencontre également dans le domaine musical (84). Bien que l'on ignore le répertoire de l'opéra de Marseille (l'académie de musique) l'appel à des membres de l'Académie royale de musique et à des sujets venus des maîtrises de Marseille, Aix et Avignon, tous condamnés à l'itinérance donc à des répertoires acceptables partout, devait entraîner l'importation des goûts français de la capitale, d'autant plus que le répertoire

authentiquement provençal était faible ou inexistant. La même déduction peut être faite à propos de l'académie des concerts (1717-1793) et de la musique d'église.

Tout indique l'ouverture à la culture française, plus tard au cosmopolitisme, et l'oubli de la Provence, les cabinets et collections des XVIIe et XVIIIe siècles (85), les goûts picturaux des amateurs aixois au XVIIe (86), la presse périodique publiée ou lue dans les villes (87), les orientations des artistes provençaux (88), les transformations de la comédie provençale (89). A la fin du XVIIIe siècle les oeuvres de Guys, Papon, Bérenger, Achard, Coriolis témoignent pourtant de la persistance ou même d'un éveil du sentiment provençal. Mais cela se fait en langue française, avec quelque chose d'irréel car ce retour à la Provence est médiéval et antique. Les "Soirées provençales" de Bérenger comme les Commentaires de la Fête Dieu de Grégoire donnent l'impression que les notables en sont arrivés à une vision folklorique de leur culture. Le reste de la population en est encore à l'heure provençale (90).

VI. VILLE ET CAMPAGNE EN PROVENCE

Centre politique, commercial, industriel, financier, religieux, culturel, résidentiel, la ville s'affirme comme la clé de la vie provinciale. Pourtant sa domination n'est pas assurée : l'examen des rapports entre ville et campagne entre 1650 et 1750 révèle un équilibre assez inattendu (91).

Dans la nébuleuse des agglomérations provençales, neuf systèmes urbains ont fait l'objet de tests Variés avec pour objectif une définition des phénomènes de domination.

1) Faible pouvoir attractif des villes ?

A l'exception de Marseille, la ville ne semble pas capable de fixer le migrant rural, et la société proprement urbaine pourrait même tourner le dos aux éléments paysans de la ville. Dans tous les cas une ouverture semble décelée. La même impression se dégage de l'examen des déplacements pour affaires. A Aix ou Valensole, le forain se rend fort rarement quand il doit traiter avec un autre forain, et c'est avant tout le forain voisin qui fait affaire avec le citadin, paysan ou non, comme c'est le seul à s'intéresser à l'apprentissage en ville.

Si la société urbaine se détourne de l'affermage des revenus des communautés rurales ou de la possession du sol des campagnes foraines, il en est autrement dans le domaine des finances locales. Des 34 communautés dont les emprunts ont été examinés pour le XVIIe siècle, 20 ont trouvé près ou plus de la moitié de leurs ressources dans la ville. Enfin, à Aix comme à Valensole, le dépouillement exhaustif des notaires révèle une présence urbaine croissante, sensible ou même très forte dans la campagne, mais dans un rayon d'environ 10 km. On ajoutera que les testaments indiquent une certaine homogénéité entre la ville et sa campagne : le paysan de Valensole est plus proche du non-paysans de cette ville que du paysan aixois.

2) Exploitation ou symbiose ? Les cas d'Aix et de Valensole

C'est le calendrier rural qui commande les rythmes des trois principaux types de relation qu'enregistrent les notaires : mutations, locations, obligations (prêts en espèces, en nature, crédit). Dans les trois hypothèses, les échanges entre non-paysans et paysans de la ville l'emportent largement sur les échanges avec les ruraux forains, en nombre comme en valeur, et, dans tous les cas, la balance est largement favorable aux non-paysans. Cependant,

trois séries d'indices pourraient faire envisager l'hypothèse d'une certaine dégradation relative de leur position vers 1750. Même dominant, quel est le rôle exact de la ville ?

Ses avances, ses prêts, son crédit fournissent au monde rural les ballons d'oxygène dont il a régulièrement besoin. N'imposant pas de conditions plus dures qu'à ses propres membres pour le remboursement des prêts ou le règlement des ventes foncières, allongeant la durée des baux d'arrentement ou de mégerie, délaissant la campagne proche ou citadine au profit de la campagne foraine, la fraction non-paysanne de la ville donne le sentiment de ménager l'autre fraction. Les tests de la fiscalité royale (contrôle) et du prélèvement seigneurial (cens, lods) ne contredisent pas cette hypothèse.

3) Deux mondes solidaires

Emanation des villes, l'Assemblée des communautés de Provence défend les communautés rurales contre le pouvoir royal (privilèges généraux, projet de cadastre royal vers 1760, abonnement des impôts) ou contre les prétentions marseillaises en matière de commerce des vins. Les intérêts sont identiques. Sa sollicitude ne va pas jusqu'à aménager un réseau routier digne de ce nom, et la campagne provençale reste une juxtaposition de cellules mal ou non désenclavées.

A la veille de la Révolution, des fractures profondes ébranlent le monde urbain méridional. Elles tendent à séparer les paysans habitant en ville (au moins 20 % de la population) du reste de la société citadine par la sécurité fiscale relative que leur procurent le recours absolu à l'impôt indirect et la disponibilité de denrées alimentaires propres. Elles cassent en deux la société spécifiquement urbaine : d'un côté les détenteurs du pouvoir économique, municipal, provincial, bénéficiaires de la croissance et de la fiscalité indirecte ; de l'autre tous ceux que leurs activités professionnelles contraignent à acheter une part importante de leur alimentation, notamment les salariés doublement victimes de la hausse des prix et de la stagnation des rémunérations (92).

Entre ces deux groupes, une frange d'individus pourvus surtout de diplômes universitaires et tenus en lisière du pouvoir local : les juristes. Us reçoivent l'appui des catégories moyennes qui, trop pauvres pour aspirer au pouvoir suprême dans la ville et pas assez pour être écartés des conseils municipaux mais numériquement les plus importantes, mettent en avant le critère quantitatif contre le traditionnel critère qualitatif dans les cités du Languedoc. On les retrouvera bientôt à la tête du mouvement réformateur et centralisateur (93).

NOTES

(1) M. VOVELLE, Villes, bourgs et villages : le réseau urbain-villageois en Provence 1750-1850 in *Annales du Midi*, 1978, n° 138-139. Autre définition proposée par G. FRECHE, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières*, Paris, 1974, p. 59. Pour une discussion générale, R. MOLS, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIVE au XVIIe siècle*, Louvain, 1955, tome 2.

(2) CF. ACHARD, *Description historique... des villes, bourgs... de la Provence*, Aix, 1787-1788.

(3) Variantes géographiques : 12 % en basse Provence occidentale, 20 en basse Provence littorale, 13 dans le Comtat, autour de 6 en haute Provence, de 7 à 9,6 en basse Provence centrale et orientale.

(4) Sur les définitions des types de famille : P. LASLETT, *Household and family in past time*, Cambridge, 1972.

(5) M. TERRISSE, *La population de Marseille et de son territoire de 1694 à 1830*, Aix, 1971. Thèse dactylographiée introuvable. Compte rendu copieux dans les *Annales de démographie historique*, 1973, p. 353 sq.- Histoire de Marseille, sous la direction d'E. BARATIER (1969) et L. AMARGIER (1983), par P. GUIRAL.

(6) Histoire de Nice (Toulouse, Privat, 1976), d'Aix (Aix, Edisud, 1977), d'Avignon (Aix, Edisud, 1979), de Toulon (Toulouse, Privat, 1980).

(7) M. POLLET, *Grasse à la veille de la Révolution 1751-1789*, Nice, 1977.

(8) Résultat des pratiques contraceptives (surtout dans les catégories supérieures) et de la très légère augmentation de l'âge au mariage, constatée également à Grasse.

(8 a) Sur la croissance urbaine, MOLS, op.cit., p. 512 sq.

(9) M. VOVELLE, *De la cave au grenier*, Québec, 1980, p. 105-131.

(9 a) Les étrangers représenteraient 44 % de la population contre 5 % à Bordeaux ou Angoulême. MOLS, op.cit.

(10) J.P. F>OUSSOU, *L'immigration bordelaise 1737-1791*, position de thèse. L'ouvrage a été publié il y a peu par l'EHESS. Même auteur, *L'émigration auvergnate à Bordeaux et par Bordeaux dans la seconde moitié du XVIIIe siècle* in

Cahiers d'histoire, 1974, n° 4. Même auteur, *Recherches sur l'immigration anglo-hollandaise à Bordeaux au XVIIIe siècle* in *Annales du Midi*, 1974.

(11) P.A. FEVRIER, *Le développement urbain en Provence de l'époque romaine à la fin du XIVE siècle*, Paris, 1964.

(12) Cité par M. CHIRAC, *Aix en Provence à travers la littérature française*, Marseille, 1978.

(13) Actes du colloque Marseille au XVIIe siècle publiés dans la revue *Marseille*, n° 122

(14) A.L. MILLIN, *Voyage dans les départements du midi*, Paris, 1807.

(15) L. THEVENON, *Urbanisme et plans d'extension à Nice dans la deuxième moitié du XVIe siècle et au XVIIe siècle* in *Recherches régionales (Côte d'Azur et contrées limitrophes)*, 1980, n° 4.

(16) *Marseille au XVIIe siècle*, op.cit.

(17) P. GALLERAND, *Un épisode de la vie municipale marseillaise. La transformation des arsenaux royaux en domaine urbain 1781-1795*, Aix, 1954, thèse de droit multigraphiée.

(18) *Encyclopédie départementale des Bouches du Rhône*, tome XIV.

(19) J. CARRIERE, *La population d'Aix en Provence à la fin du XVIIe siècle*. DES multigraphié, Aix, s.d.

(20) La mixité sociale semble habituelle dans la ville ancienne, même si l'on peut distinguer dans le vieil Aix, à Avignon, dans le nouveau Marseille, des rues mieux famées que d'autres.

(21) Ch. CARRIERE, Négociants marseillais au XVIIIe siècle, Marseille, 1973. P. BUTEL, La croissance commerciale bordelaise dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Lille, ART, 1973.

(22) L. DUTIL, L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien régime 1750-1789, Paris, 1911.

(23) G. FRECHE, op.cit.- D. LIGOU, Montauban à la fin de l'Ancien régime et aux débuts de la Révolution, Paris, 1958.- Histoire de Nîmes, Aix, Edisud, 1982.

(24) F-X EMMANUELLI, La Provence à la fin du XVIIIe siècle. Edition critique des mémoires pour l'instruction du dauphin, Paris, 1981.- Même auteur, Pouvoir royal et vie régionale en Provence au déclin de la monarchie, Lille, ART, 1974. T. 1, p. 64-67 ; t. II, p. 940-943.

(25) Encyclopédie départementale, op.cit., t. III, p. 235 sq.- F-X EMMANUELLI, thèse citée, t. 1, p. 63-70.

(26) Ch. CARRIERE, L'espace commercial marseillais aux XVIIe et XVIIIe siècles in Actes du colloque Aires et structures du commerce français au XVIIIe siècle, Paris, 1973.

(27) G. RAMBERT, Histoire du commerce de Marseille, tome IV.

(28) F-X EMMANUELLI, La crise marseillaise de 1774 et ta chute des courtiers, Paris, CNRS, 1979.

(29) Ch. CARRIERE, M. MORINEAU, Draps du Languedoc et commerce du Levant au XVIIIe siècle in Revue d'Histoire économique et sociale, 1968.

(30) Atlas historique de Provence, Paris, 1969. Carte n° 122.

(31) M. ROCHEFORT, L'organisation urbaine de l'Alsace, Strasbourg, 1960.

(32) G. ARMAND, Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du nord, Grenoble, 1974.- P. LEON, La naissance de la grande industrie dans le Dauphiné, Gap, 1954, tome 1.

(33) A-M COCULA-VAILLIERE5, Les gens de la rivière de Dordogne, Lille, ART, 1979.- P. DEFFONTAINES, Les hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne, Lille, 1932.- P. BUTEL, G. FRECHE, op.cit.- M. BORDES, Histoire de Lectoure, Auch, 1972.- Même auteur, Histoire de Rodez, 1982.

(33 a) J. RIVES, L'évolution démographique de Toulouse au XVIIIe siècle in Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution française, 1969.

(34) R. MOUSNIER, Paris capitale au temps de Richelieu et Mazarin, Paris, 1978.- Même auteur, Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours, Paris, 1969.- Même auteur, Les institutions de la France sous la Monarchie absolue, tome 1, pp. 47-370, Paris, 1974.- G. DURAND, Préséance, cohésion, hiérarchies sociales à Lyon en 1789 in Revue d'histoire moderne et contemporaine.

(35) M. AGULHON, Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence, Paris, 1968.

(36) CLAPIERS-COLLONGUE, Chronologie des officiers des cours souveraines de Provence, Aix, 1904-1909.- Ch. CARRIERE, Le recrutement de la cour des Comptes, aides et finances d'Aix à la fin de l'Ancien régime. Actes des congrès des sociétés savantes, 1956.

(37) M. VOVELLE, De la cave au grenier, Québec, 1980, pp. 39-54.

(38) M. VOVELLE, op.cit., pp. 375-385.

(39) M. AGULHON, op.cit.- Atlas historique de Provence, op.cit., carte n° 120.- M. VOVELLE, op.cit., pp. 271-284.- Pénitents des Alpes-Maritimes, Nice, 1981 (chapitre par M. POLLET).

(40) M. VOVELLE, Les métamorphoses de la fête en Provence 1750-1820, Paris, 1976.- C. DESPLAT, Fêtes, jeux et spectacles urbains en Béarn au XVIIIe siècle in Actes du XXVIIe congrès d'études régionales, Pau, 1975, p. 181 sq.

(41) M. VOVELLE, op.cit., pp. 285-312

(42) M. VOVELLE, op.cit., pp. 313-367

(43) M. VOVELLE, Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle, Paris, 1973.

(43 a) P. DEYON, Etude sur la société urbaine au XVIIe siècle. Amiens capitale provinciale, Paris, 1967.

(44) F-X EMMANUELLI, thèse citée, p. 91 sq.

(45) M. CUBBELS, Structure de groupe et rapports sociaux au XVIIIe siècle. Les parlementaires d'Aix en Provence, Aix, 1980, thèse de doctorat multigraphiée.

(46) F-X EMMANUELLI, Pour une réhabilitation de l'histoire politique provinciale. L'Assemblée des communautés 1660-1787 in Revue historique de droit français et étranger, vol. 59, 1981.

(47) J-L. MESTRE, Un droit administratif à la fin de l'Ancien régime : le contentieux des communautés de Provence, Paris, 1976.

(48) P.A. ROBERT, Les remontrances et arrêtés du parlement de Provence au XVIIIe siècle, Paris, 1912.

(49) Ch. CARRIERE, thèse citée, p. 266-296.

(50) M. GRESSET, Le monde judiciaire à Besançon (1674-1789), Lille, ART, 1975.

(51) F-X EMMANUELLI, thèse citée, t. 1, p. 84-91.

(52) J.P. GUTTON, La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon 1534-1789, Paris, 1971.

(53) M. GARDEN, Lyon et les lyonnais au XVIIIe siècle, Paris, 1970.

(54) Ph. LOUPES, L'assistance paroissiale aux pauvres malades dans le diocèse de Bordeaux au XVIIIe siècle in Annales du midi, 1972.- M. VOVELLE, Le grand renfermement en Provence in Provence historique, fascicule 129.

(55) G. VALRAN, Misère et charité en Provence au XVIIIe siècle, Paris, 1889.- N. SABATIER, L'hôpital Saint Jacques d'Aix en Provence 1519-1789, Aix, 1964, thèse de droit multigraphiée.- M. COURDURIE, La dette des collectivités publiques de Marseille au XVIIIe siècle, Marseille, 1974.- F-X EMMANUELLI, thèse citée, t. II, p. 649-665, 724-741.

(56) M. VOVELLE, op.cit., pp. 85-104.

(57) R. MOULINAS, Les juifs du pape en France. Les communautés d'Avignon et du Comtat Venaissin aux XVIIe et XVIIIe siècles, Toulouse, 1981.

(58) C. BONETTO et F. COMBAREL, La marginalité féminine à Marseille à travers la condition hospitalière (17e - 18e siècles). Mémoire de maîtrise dactylographié, Aix, 1978.

(59) Ces résultats contredisent les calculs de F.P. BLANC, Les enfants abandonnés à Marseille au XVIIIe siècle, Aix, 1972, multigraphié pour la première partie du siècle.

(60) Résultats voisins pour Grasse : M. POLLET, Naissances illégitimes, filles-mères et enfants trouvés à Grasse au XVIIIe siècle in Bulletin d'information de la société de démographie historique, n° 27, 1979. A Aix les abandons d'enfants passent de 107 à 249 par an entre 1722 et 1778 ; à Pau ils sextuplent entre 1769 et 1788 ; à Toulouse l'illégitimité passe de 1/94 à 1/9 entre 1650 et 1743 (cf. MOLS, op.cit.)

(61) F-X EMMANUELLI, Ordres du roi et lettres de' cachet en Provence à la fin de l'Ancien régime in Revue historique, 1974, n° 512.

(62) M. CASTON et C. DUBOIS, Les tensions sociales en basse Provence occidentale à la fin du XVIIIe siècle. Mémoire de maîtrise dactylographié, Aix, 1977.-N. DIFEDE et C. PEREZ, Tensions sociales dans le pays d'Aix et de l'étang de Berre à la fin du XVIIIe siècle. Mémoire de maîtrise dactylographié, Aix, 1978.

(63) M. VOVELLE, *op.cit.*, pp. 263-268.- V. ELEUCHE-SANTINI, *Délinquance et criminalité dans le comté de Nice et ses dépendances au XVIIIe siècle*, Aix, 1979, thèse de 3e cycle multigraphiée.- J.M. AUGUSTIN, *Les capitouls de Toulouse juges des causes criminelles et de police à la fin de l'Ancien régime* in *Annales du midi*, 1972, n° 2.- a.P. POUSSOU, *Les jurats de Bordeaux, la criminalité et l'illégitimité (fin XVIIe - fin XVIIIe siècle)* in *Actes du colloque Pouvoir, ville et société en Europe 1650-1750*, Paris, 1983, p. 217 sq.- N. CASTAN, *Les criminels de Languedoc 1750-1790*, Toulouse, 1980.- Y. CASTAN, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc 1715-1780*, Paris, 1974.- N. CASTAN, *La criminalité familiale dans le ressort du parlement de Toulouse 1690-1730*, Paris, 1971.- N. LAVEAU, *La criminalité à Bordeaux au XVIIIe siècle* in *Recueil des mémoires et travaux publiés par la société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, 1971, fascicule VIII.

(64) M. DERLANGE, *Recherches sur les institutions communales en Provence au XVIIIe siècle*, Nice, 1980, multigraphié.- *Annales du Midi*, 1972, n° 4 consacré aux institutions municipales du midi (articles de M. BORDES, H. COSTAMAGNA, J.P. LAROCHE et G. FOURNIER).

(65) A. CREMIEUX, *Marseille et la royauté pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, 1917, t. II, p. 438 sq, 830-843.- A. ARNAUD, *Fonctions et juridictions consulaires Montpellier XVIIe - XVIIIe siècles* in *Annales du Midi*, n° 121-122, p. 19.

(66) R. PILLORGET, *Les mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Paris, 1975.

(67) A. CREMIEUX, *op.cit.*- 3. RICOMMARD,, *Les résistances régionales et locales à l'administration royale à la fin du règne de Louis XIV. L'exemple de la Provence et de Marseille* in *L'information historique*, 1966.

(68) P.J. de HAITZE, *Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence*, Aix, 1880-1892.

(69) M. COURDURIE, *op.cit.*- F-X EMMANUELLI, thèse citée, t.II, p. 418-492.

(70) F-X EMMANUELLI, *Le monde du droit, clé de l'histoire politique dans la Provence d'Ancien régime* in *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 55, 1977.

(71) 3.L. MESTRE, *op.cit.*

(72) F-X EMMANUELLI, *La centralisation provençale au XVIIIe siècle* in *Provence historique*, fascicule 113.

(73) M. BERNOS, *La vie religieuse à Aix au XVIIIe siècle* in *Provence historique*, 1972, p. 307 sq.

(74) R. PALANQUE, *Histoire des diocèses de Marseille* (Paris, 1967), d'Aix et d'Arles (Paris, 1975).

(75) M. VOVELLE, thèse citée, notamment les planches 6 et 32.- Même auteur, *Nice, frontière du baroque au siècle des lumières* in *Annales du Midi*, 1975, n° 124.- Même auteur, *Analyse spectrale d'un diocèse méridional au XVIIIe siècle : Aix en Provence* in *Provence historique*, 1972, p. 352 sq.

(76) L. TRENARD, *Lyon de l'Encyclopédie au pré-romantisme*, Paris, 1958.- 3. QUENIART, *Culture et société urbaine dans la France de l'ouest au XVIIIe siècle*, Lille, ART, 1977.

(77) Y. POUTET, *La Compagnie du Saint Sacrement et les écoles populaires à Marseille au XVIIIe siècle* in *Provence historique*, 1963.

(78) *Atlas de Provence*, *op.cit.*, carte n° 205.- A. BRUN, *Un collège des oratoriens (de Marseille) au XVIIIe siècle* in *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 1949.- L. BOURRILLY, *Histoire du collège de Toulon 1625-1827* in *Bulletin de l'Académie du Var*, 1901.- J. REBOUL, *Le programme des études au collège de Saint Maximin* in *Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, 1926-1927.- E. MECHIN,

L'enseignement avant la Révolution. Les annales du collège royal de Bourbon, Marseille, 1892.- E. POUPE, Histoire du collège de Draguignan, Draguignan, 1899.- M. FEUILLA5, L'enseignement à Avignon au XVIIIe siècle. DES, Aix, s.d., dactylographié.

(79) F. CHAVERNAC, Histoire de l'université d'Aix, Aix, 1899.- 3. MARCHAND, L'université d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles, Paris, 1900.- F. BELIN, Histoire de l'ancienne université de Provence, Paris, 1896-1905.- Même auteur, La faculté des arts au XVIIIe siècle dans l'ancienne université d'Aix en Provence, Paris, 1888.

(80) M. VOVELLE, op.cit., pp. 313-367.

(81) J. QUENIART, op.cit., première partie.

(82) M. VOVELLE, Jalons pour une histoire culturelle de Marseille au XVIIe siècle in Marseille n° 122.

(83) L.T. DASSY, L'Académie de Marseille, Marseille, 1877.- A. BRUN, En Provence. De l'Encyclopédie au romantisme, Gap, 1955.

(84) 3. CHEILAN-CAMBOLIN, Un aspect de la vie musicale au XVIIIe siècle. Cinquante ans d'opéra 1685-1739, Aix, 1972, thèse de 3e cycle.

(85) A. BOURDE, Amateurs et collectionneurs provençaux à l'époque classique in Provence historique, fascicule 106.

(86) 3. BOYER, La peinture et la gravure à Aix en Provence aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, Aix, 1970.

(87) 3. BILLIoud, Le livre en Provence du XVIe au XVIIIe siècle, Marseille, 1962.- R. MOULINAS, L'imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIIIe siècle, Grenoble, 1974.

(88) 3. BOYER, Les architectes amateurs à Aix en Provence aux XVIIe et XVIIIe siècles in Provence historique, 1979, fascicule 119.- 3. BILLIoud, Les arts majeurs en basse Provence in La Provence marseillaise et rhodanienne. En haute Provence et au XVIIe siècle un certain archaïsme architectural se manifeste: E.3. CIPRUT, La persistance des traditions gothiques en Provence au XVIIe siècle. Les basses Alpes in Provence historique, 1964, p. 301 sq.

(89) R. AMBARD, La comédie en Provence au XVIIIe siècle, Aix, 1956.

(90) A. BRUN, La langue française en Provence de Louis XIV au Félibrige, Paris, 1927.- J. STEFANINI, Un provençaliste marseillais. L'abbé Féraud 1727-1807, Gap, 1969.- F-X EMMANUELLI, De la conscience politique à la naissance du provençalisme dans la généralité d'Aix à la fin du XVIIIe siècle in Actes du colloque Régions et régionalisme, Paris, 1977, pp. 117 à 138.

(91) F-X EMMANUELLI, Ville et campagne en Provence aux XVIIe et XVIIIe siècles in Actes du colloque Pouvoir, ville et société, déjà cité, pp. 531-554

(92) R. BAEHREL, Une croissance : la basse Provence rurale (fin XVIe siècle 1789), Paris, 1961.

(93) G. FOURNIER, Le concept de représentation politique et son application dans la vie municipale en Languedoc 1750-1800 in Annales de l'université de sciences sociales de Toulouse, 1976.